

Appel à propositions d'actions de santé (APAS)

ACCES AUX SOINS ET A LA SANTE POUR TOUS

Contexte

Dans le cadre du diagnostic local de santé et de l'enquête menée auprès des Caennais, il est apparu que ces derniers souhaitent disposer d'une meilleure information et connaissance des actions de prévention ou d'amélioration de l'accès aux soins mises en œuvre sur le territoire. Parmi les expressions formulées par le biais de l'enquête population :

- Des habitants de Caen n'auraient pas recours à certains soins pour des raisons économiques (avances, reste à charge, dépassement d'honoraires...),
- Des habitants éprouveraient des difficultés à s'orienter dans le système de santé du fait d'une méconnaissance de son fonctionnement,
- Des ruptures dans le parcours de soins et dans la prise en charge des habitants, liées à des facteurs socioculturels (appréhension à consulter certains spécialistes ou certaines institutions...).

Dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé, les structures socio-sanitaires et associatives ont émis le souhait de développer des actions d'information et de prévention, y compris dans des lieux de partage qui ne disposent pas exclusivement d'une fonction socio-sanitaire, afin de répondre, en proximité, aux attentes de la population.

L'APAS "accès aux soins et à la santé pour tous" illustre ainsi la volonté de la Ville d'informer sur la santé au plus près de la population.

Objectifs de référence (Contrat Local de Santé de Caen, 2014-2018) :

- Organiser dans la proximité des journées de prévention et d'accès aux soins gratuits (fiche action n° ASS05)
- Mobiliser des lieux de partages et d'échange généraliste qui puissent permettre d'aborder les questions de santé (n° ASS06)
- Proposer des espaces d'expérimentation et d'échanges sur une thématique donnée (n° ASS07)

Qui peut répondre ?

Toutes les formes de structures locales à but non lucratif, à l'exclusion des entreprises à caractère commercial.

Projets concernés

Sont particulièrement recherchés :

- les actions de soutien des professionnels et acteurs du territoire dans la mise en place d'actions de promotion de la santé par des temps d'échange de pratiques et de diffusion d'outils méthodologiques,
- les actions de communication et d'échanges entre les habitants et les acteurs du territoire en charge de la mise en œuvre d'actions d'éducation à la santé,
- les collectifs associant les habitants dans les quartiers qui permettent d'expérimenter des actions d'éducation pour la santé et de mener une réflexion sur les facteurs de réussite et d'échecs des démarches de prévention,
- les "journées santé", "forums" de prévention et d'accès à des dépistages gratuits dans les quartiers, en lien avec les ressources et les actions existantes sur le territoire.

Exemple d'initiative déjà soutenue dans le cadre du CLS :

Le centre socioculturel CAF de la Pierre Heuzé a mis en place une enquête participative en direction des familles pour appréhender leurs besoins en matière de santé, informer les habitants du quartier sur l'offre de soins et de services en relation avec la santé proposées à la Pierre Heuzé, et les inciter à aller vers les structures adéquates en organisant des ateliers et une journée "santé/bien-être".

Contact :

Ville de Caen - Direction Santé Risques Salubrité – Service de Prévention sanitaire
15 rue de la Girafe 14000 CAEN
Téléphone : 02 31 54 47 20 - courriel : accueil-hygiene@caen.fr

Appel à propositions d'actions de santé (APAS) Date limite de réception des dossiers : 06 avril 2017

Critères de sélection

Les instances chargées de l'instruction des dossiers tiendront compte des critères de qualité suivants :

- l'inscription de l'action dans la note de cadrage de l'APAS,
- la conformité avec les principes et la méthodologie en promotion de la santé,
- le niveau de réponse aux attentes spécifiques exprimées dans les quartiers,
- la qualité globale du projet : partir de l'existant et en tenir compte, agir de façon globale, associer la population, ouvrir le partenariat, décliner l'action dans la durée.

Les projets intégreront obligatoirement une démarche évaluative, basée sur des indicateurs destinés à mesurer les effets sur la population concernée pour en garantir l'efficacité.

Une attention particulière sera portée aux actions déclinées sur les quartiers prioritaires de la Politique de la ville dans une logique de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

En outre, l'instruction de chaque dossier prendra en considération les efforts de cofinancements recherchés auprès d'autres partenaires (ARS, fonds propres, ...) et présentés dans le budget prévisionnel de l'action.

Les actions entraînant la création de postes et les demandes de crédits d'investissement seront écartées.

Qui peut vous aider à monter votre projet ?

L'animateur du Contrat Local de Santé propose un accompagnement méthodologique aux porteurs de projets qui en font la demande.

Quel financement ?

Les APAS 2017 sont dotés d'un budget total de 36 000 €. Le projet peut se dérouler sur deux années consécutives. Cependant, chaque subvention sera accordée pour une durée d'un an à partir de la date de notification et dans la limite des crédits disponibles après décision par le Conseil Municipal de la ville de Caen.

Comment répondre ?

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable via le site web <http://caen.fr/>

Les dossiers complétés sont à retourner avant le 06 avril 2017, par mail : accueil-hygiene@caen.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Ville de Caen - Direction Santé Risques Salubrité – 15 rue de la Girafe – 14000 CAEN.

Contact :

Ville de Caen - Direction Santé Risques Salubrité – Service de Prévention sanitaire

15 rue de la Girafe 14000 CAEN

Téléphone : 02 31 54 47 20 - courriel : accueil-hygiene@caen.fr